



Note technique – Janvier 2025



CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BAILLEUL

PRINCIPAUX ENJEUX DE CONSERVATION POUR LA FLORE VASCULAIRE ET LES VÉGÉTATIONS DU MONT CALIPET (OISE)

TABLE DES MATIÈRES

1.1.	Contexte.....	3
1.2.	Synthèse de l'occupation du sol du Mont Calipet du XVIII ^e siècle à nos jours.....	3
1.2.1.	Au XVIII ^e siècle : un relief ouvert et ponctué d'édifices	3
1.2.2.	Au XIX ^e siècle : progression du boisement et diversification des usages	3
1.2.3.	Occupation du sol dans la première moitié du XX ^e siècle	4
1.3.	Enjeux relatifs à la flore vasculaire et aux bryophytes	5
1.3.1.	Méthode d'inventaire et limites de la connaissance	5
1.3.2.	Synthèse des résultats concernant la flore vasculaire	6
1.3.3.	Synthèse des résultats concernant les bryophytes.....	8
1.4.	Principaux enjeux relatifs aux habitats naturels	13
1.5.	Recommandations de gestion	14
	BIBLIOGRAPHIE	17

1.1. CONTEXTE

Le Mont Calipet, situé sur les communes de Pont-Sainte-Maxence et de Pontpoint, constitue un éperon naturel reliant la forêt domaniale d'Halatte à la vallée de l'Oise. Ce site, au carrefour de milieux variés, présente un intérêt écologique et paysager remarquable, justifiant son classement dans plusieurs dispositifs de protection : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), Espace naturel sensible (ENS) du département de l'Oise, ainsi que périmètre de Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO), Zone de protection spéciale (ZPS) et Zone spéciale de conservation (ZSC).

Outre son patrimoine naturel, le Mont Calipet est un espace apprécié pour ses usages récréatifs et cynégétiques. Il est traversé par des itinéraires de randonnée, notamment le sentier de Grande randonnée G.R.12B et le sentier de Petite randonnée P.R.17.

Cette note propose d'abord un bilan de l'évolution de l'occupation du sol du site, suivi d'une présentation des principaux enjeux liés à la flore vasculaire. Elle se poursuit par une analyse des données collectées avant de conclure par des recommandations de gestion.

Auteurs des prospections et de la note : Marine Cocquemot & Jean-Christophe Hauguel (CBN de Bailleul).

1.2. SYNTHÈSE DE L'OCCUPATION DU SOL DU MONT CALIPET DU XVIII^e SIÈCLE À NOS JOURS

1.2.1. AU XVIII^e SIÈCLE : UN RELIEF OUVERT ET PONCTUÉ D'ÉDIFICES

Au début du XVIII^e siècle, le Mont Calipet représente un relief dégagé, offrant une vue imprenable sur la vallée de l'Oise (voir carte de Cassini, figure 1). Quelques éléments marquants structurent alors le paysage : les potences de l'Abbaye royale du Moncel, un calvaire (détruit à la Révolution) et, dès 1743, un moulin à vent (Moulin de Bellevue, construit entre 1719 et 1722).

L'usage agricole exact du site reste incertain, mais le pâturage y est probable. Certaines zones escarpées du mont sont boisées dès 1711, et en 1743, des haies ainsi qu'un enclos sont mentionnés à l'ouest, près de l'institution Saint-Joseph. Une partie du plateau est alors occupée par un bois appartenant à la communauté du Moncel, qui jouxte la forêt domaniale et correspond à la futaie de hêtres toujours visible aujourd'hui (ÉCOSPHÈRE, 2011).

1.2.2. AU XIX^e SIÈCLE : PROGRESSION DU BOISEMENT ET DIVERSIFICATION DES USAGES

À la fin du XIX^e siècle, bien que le Mont Calipet conserve encore de vastes espaces ouverts, les boisements commencent à s'étendre, notamment sur les pentes orientales (figure 1). La carte de 1889 suggère un enfrichement, des cultures horticoles sont mentionnées à cette époque sur les pentes les plus abruptes du nord et de l'ouest. Des vignes et des vergers sont également visibles sur des documents iconographiques de la fin du siècle (figure 3).

Le paysage est aussi marqué par des transformations architecturales. Le moulin de Bellevue cesse son activité vers 1870, ne laissant subsister que sa tour et la maison du meunier. Au milieu du XIX^e siècle, une maison forestière est construite au lieu-dit « Les Falaises », en limite de la

forêt domaniale. En 1880, le père Portalier érige à proximité du moulin une chapelle et une habitation destinées à la retraite des membres de l'ordre Saint-Joseph.

1.2.3. OCCUPATION DU SOL DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XX^e SIÈCLE

À partir de 1914, le paysage du Mont Calipet évolue significativement par rapport aux périodes précédentes. Le boisement progresse, réduisant d'environ 80 % les espaces ouverts, désormais limités à l'est de la maison forestière des Falaises et aux pentes sud-est dominant l'hôpital (figures 1 et 2).

Vers 1938, le site présente une mosaïque de boisements à différents stades de développement, témoignant d'une gestion hétérogène. Certains terrains laissés à l'abandon coexistent avec des parcelles entretenues, formant un paysage varié mêlant friches, pelouses et boisements. Cette diversité illustre également la dynamique naturelle du boisement sur ce sol calcaire pauvre, où un enrichissement précède généralement l'installation progressive d'une forêt.

ECOSPHÈRE - CHAMP LIBRE

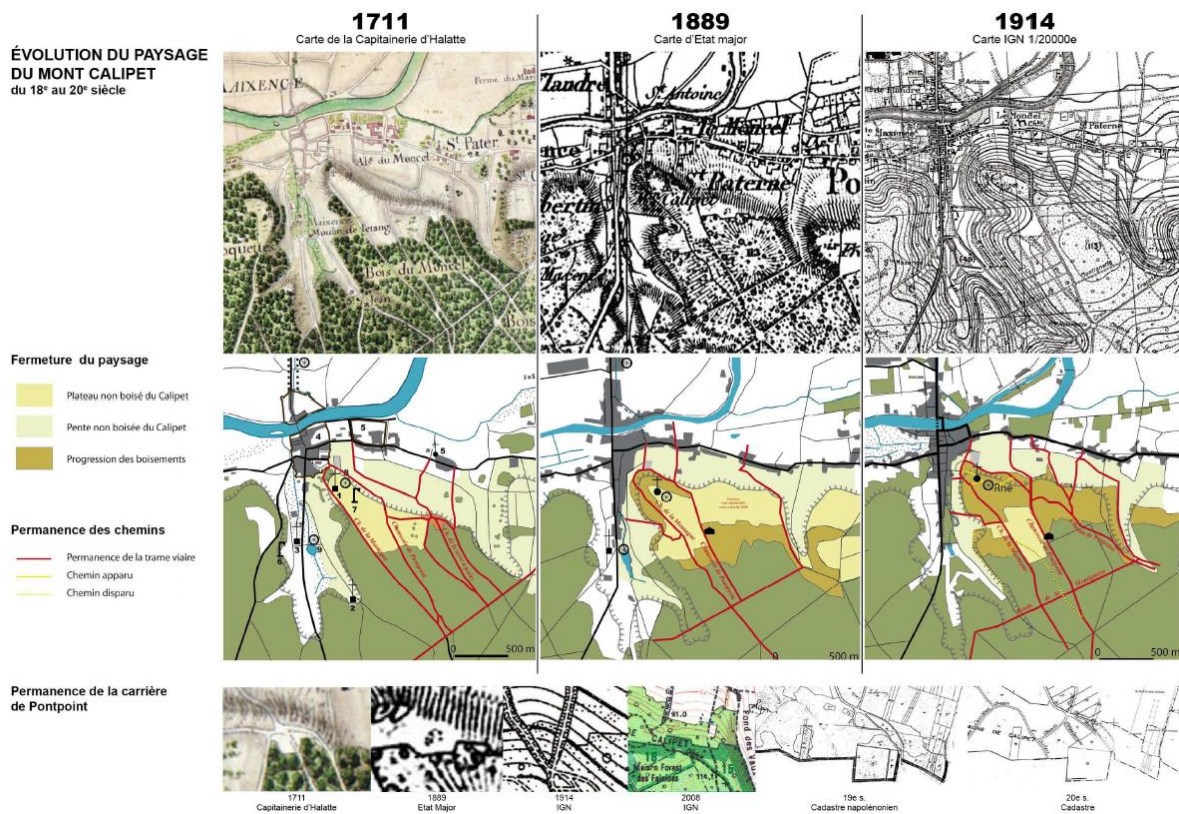


Figure 1 - Évolution du paysage au Mont Calipet. Extrait de l'Élaboration du plan de gestion et de mise en valeur du Mont Calipet sur les communes de Pont-Sainte-Maxence et de Ponpoint (60), ÉCOSPHÈRE & CHAMP LIBRE, 2011



Figure 2 - Comparaison de l'occupation du sol au Mont Calipet. Orthophotographies de 1965 (à gauche) et aujourd'hui (à droite). Source : <https://remonterletemps.ign.fr>

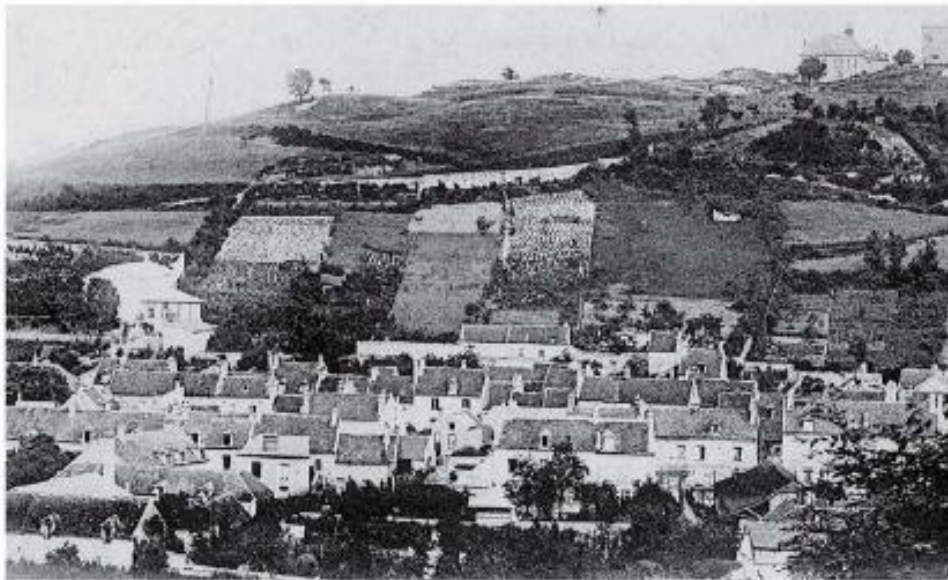


Photo prise vers 1900
Cultures horticoles (vignes et vergers) sur les pentes entre la rue du Filoir Blond
et le chemin de la Montagne. Présence d'arbres isolés.

Figure 3 - Photographie ancienne (alentours de 1900) du Mont Calipet. Extrait de l'Élaboration du plan de gestion et de mise en valeur du Mont Calipet sur les communes de Pont-Sainte-Maxence et de Ponpoint (60), ÉCOSPHÈRE & CHAMP LIBRE, 2011

1.3. ENJEUX RELATIFS À LA FLORE VASCULAIRE ET AUX BRYOPHYTES

1.3.1. MÉTHODE D'INVENTAIRE ET LIMITES DE LA CONNAISSANCE

Le site a bénéficié de deux journées de prospections en 2024 (29/04/2024 et 19/06/2024). Ces prospections ont été réalisées en compagnie de Fanny Lagarde, stagiaire au Conseil départemental de l'Oise et travaillant sur le renouvellement des plans d'aménagement des forêts

départementales d'Élincourt-Sainte-Marguerite et de Pont-Sainte-Maxence. En 2023, un passage avait été effectué par Jean-Christophe Hauguel (03/05/2023). Lors de cette prospection, les bryophytes avaient fait l'objet d'inventaires ponctuels, en plus de l'inventaire floristique.

Lors de ces sorties de terrain, les principaux types de biotopes ont été parcourus selon une méthode d'échantillonnage basée sur l'expérience des botanistes et les éléments de connaissance à disposition (photos aériennes, données historiques connues en base (Digitale2), etc.). Le niveau de connaissance actuel n'est donc pas exhaustif mais on peut considérer que la majorité des enjeux sont déjà mis en évidence par le présent inventaire.

1.3.2. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CONCERNANT LA FLORE VASCULAIRE

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des données de taxons de plantes vasculaire d'intérêt patrimonial connues en base (Digitale2). Le nom latin, les statuts de rareté et de menace ainsi que la dernière année d'observation sont indiquées.

Tableau 1 - Liste des espèces patrimoniales observées au sein du Mont Calipet et intégrées à la base de données du CBN de Bailleul (www.digitale.cbnbl.org). Observateurs : MC = Marine Cocquempot, CBN de Bailleul ; CEN = Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France ; JCH = Jean-Christophe Hauguel, CBN de Bailleul ; ABMARS = Association des botanistes et mycologues amateurs de la région de Senlis.

Taxon	Statut rareté	Statut menace	Dernière date d'observation
<i>Arabis hirsuta</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Campanula glomerata</i>	AR	LC	2019 (CEN HDF)
Carex divulsa	AR ?	LC	2024 (MC)
<i>Cephalanthera damasonium</i>	PC	LC	2023 (JCH)
<i>Daphne laureola</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Doronicum plantagineum</i>	E	Na	2024 mais statut d'indigénat douteux
<i>Euphorbia stricta</i>	RR ?	LC	2008 (Ecosphère)
<i>Gentianella germanica</i>	PC	NT	2011 (Ecosphère)
Helictochloa pratensis	PC	LC	2023 (JCH)
<i>Iris foetidissima</i>	PC	LC	2008 (Ecosphère)
<i>Limodorum abortivum</i>	R	NT	2024 (MC)
<i>Lithospermum officinale</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Malus sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>	AR	LC	2011 (Ecosphère)
<i>Muscari comosum</i>	PC	LC	2008 (Ecosphère)
<i>Neottia nidus-avis</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Ophrys fuciflora</i>	AR	LC	2011 (Ecosphère)
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	AR	LC	2005
<i>Orchis anthropophora</i>	R	VU	2008 (Ecosphère)
<i>Orchis militaris</i>	PC	LC	2016 (Ecosphère)
<i>Ornithogallum umbellatum</i>	PC	LC	2004 (Alain Poitou, ABMARS)
<i>Phleum phleoides</i>	AR	LC	2011 (Ecosphère)
<i>Polygala calcarea</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Polysticum setiferum</i>	PC	LC	2011 (Ecosphère)
<i>Potentilla verna</i>	PC	LC	2013 (CEN HDF)
<i>Prunus padus</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Ruscus aculeatus</i>	R	LC	2024 (MC)
<i>Seseli montanum</i>	PC	LC	2024 (MC)

Taxon	Statut rareté	Statut menace	Dernière date d'observation
<i>Silene nutans</i>	R	LC	2024 (MC)
<i>Silene otites</i>	RR	VU	2008 (Ecosphère)
<i>Sorbus torminalis</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Stachys recta</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Teucrium chamaedrys</i>	PC	LC	2024 (MC)
<i>Teucrium montanum</i>	AR	LC	2019 (CEN HDF)
<i>Trifolium medium</i>	AR	LC	2011 (Ecosphère)

Au total, ce sont **34** espèces patrimoniales qui sont connues au sein du Mont Calipet. **50 %** (soient 17 espèces) ont été revues en 2023 et 2024 durant les campagnes de terrain menées par le CBN de Bailleul. Parmi les taxons non revus, nombreuses sont les espèces typiques des pelouses calcicoles.

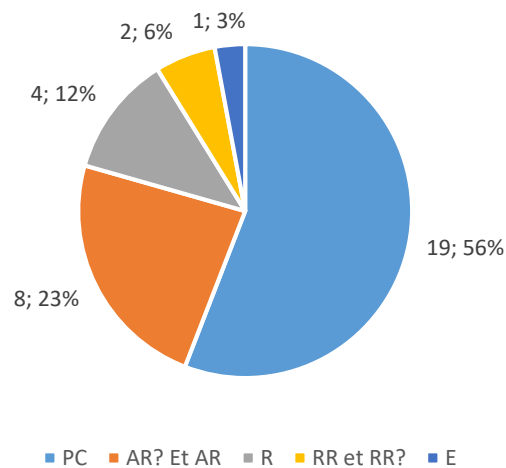


Figure 4 - Graphique présentant la proportion d'espèces patrimoniales observées au sein du Mont Calipet par statuts de rareté en Hauts-de-France (PC = peu commune, AR = assez rare, R = rare, RR = très rare et E = exceptionnelle)

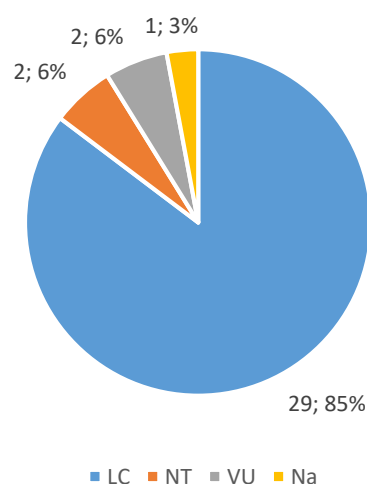


Figure 5 - Graphique présentant la proportion d'espèces patrimoniales observées au sein du Mont Calipet par statuts de menace en Hauts-de-France (LC = non menacée, NT = quasi menacée, VU = vulnérable et Na = non évaluée)

La grande majorité des espèces patrimoniales observées au Mont Calipet sont considérées comme peu communes en région. Un quart sont tout de même assez rares. Une seule espèce est exceptionnelle en région, il s'agit de *Doronicum plantagineum* mais son indigénat au sein du Mont Calipet est douteux (figure 4). En effet, une population importante de la plante a été observée dans un jardin d'agrément situé au sein du lotissement, au nord du site. En 2008, l'espèce avait d'ailleurs été observée en bordure de chemin, le long du cimetière, à deux pas de ce lotissement.

La majorité des espèces patrimoniales observées au sein du Mont Calipet ne sont pas menacées. Deux sont quasi menacées (*Gentianella germanica* et *Limodorum abortivum*) et deux sont vulnérables (*Silene otites* et *Orchis anthropophora*). Parmi ces espèces, seul le Limodore à feuilles avortées a été revue récemment (figure 5). Les autres n'ont plus été revues depuis 2008 et 2011 (tableau 1).

Trois espèces n'avaient encore jamais été observées au sein du Mont Calipet (d'après les données disponibles dans Digitale2). Il s'agit de *Carex divulsa* (AR ?, LC), *Helictochloa pratensis* (PC, LC) et *Sorbus torminalis* (PC, LC). Elles ont été ajoutées à l'inventaire en 2023 et 2024.

Six espèces exotiques envahissantes (EEE) sont connues du Mont Calipet : *Berberis aquifolium*, *Laburnum anagyroides*, *Prunus laurocerasus*, *Robinia pseudoacacia*, *Symphoricarpos albus*, *Symphyotrichum lanceolatum*. Une seule n'a pas été revue en 2023 et 2025. Il s'agit de *Symphyotrichum lanceolatum*. Parmi ces espèces exotiques envahissantes, seul le Robinier faux-acacia est une espèce exotique envahissante avérée. Les autres ont un statut d'EEE potentiel en région.

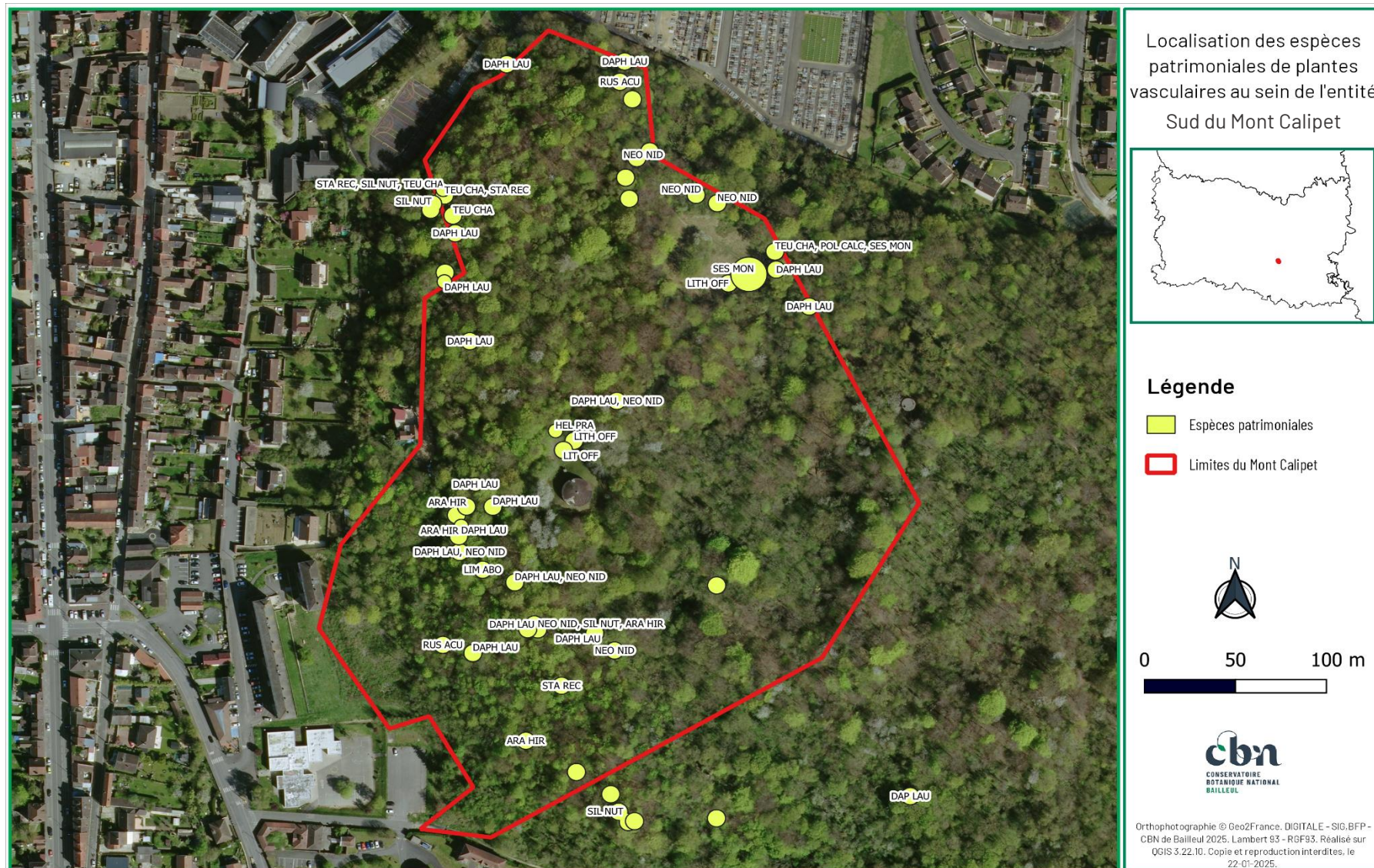
1.3.3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS CONCERNANT LES BRYOPHYTES

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des données de taxons de bryophytes d'intérêt patrimonial présentes au sein du Mont Calipet et connues en base (Digitale2). Le nom latin, les statuts de rareté et de menace ainsi que le statut de protection régionale sont indiqués.

Taxon	Rareté	Menace	Protection régionale
<i>Campylophyllopsis calcarea</i>	AR	LC	Non
<i>Gymnostomum calcareum</i>	AR	LC	Non
<i>Hypnum resupinatum</i>	AR	LC	Non
<i>Lophocolea minor</i>	RR	LC	Non
<i>Tortella tortuosa</i> var. <i>tortuosa</i>	R	LC	Non
<i>Tortula marginata</i>	R?	DD	Non
<i>Trichostomum crispulum</i>	R	LC	Non

Au total, ce sont sept espèces de bryophytes patrimoniales qui ont été observées au sein du Mont Calipet au cours des prospections réalisées par Jean-Christophe Hauguel en 2023. Bien que plusieurs taxons soient rares ou très rares, ils ne sont pas considérés comme menacés, sauf *Tortula marginata* pour laquelle le manque de données empêche une évaluation précise. Aucune de ces bryophytes n'est protégée à l'échelle régionale.

Toutes ces espèces sont associées à des substrats calcaires (roches, sols, éboulis). *Tortella tortuosa*, *Tortula marginata* et *Trichostomum crispulum* préfèrent des milieux exposés et secs. *Gymnostomum calcareum* et *Hypnum resupinatum* sont davantage hygrophiles et sciaphiles. Enfin, *Lophocolea minor* est une espèce ayant une affinité forte avec le bois mort et les litières forestières.



Carte 1 - Localisation des espèces patrimoniales de flore vasculaire observées en 2023 et 2024 par le CBN de Bailleul lors de ses prospections au sein de l'entité nord du Mont Calipet

ARA HIR = *Arabis hirsuta*, CEP DAM = *Cephalanthera damasonium*, DAPH LAU = *Daphne laureola*, HEL PRA = *Helictichloa pratensis*, LIM ABO = *Limodorum abortivum*, LIT OFF = *Lithospermum officinale*, NEO NID = *Neottia nidus-avis*, POL CAL = *Polygala calcarea*, RUS ACU = *Ruscus aculeatus*, SES MON = *Seseli montanum*, SIL NUT = *Silene nutans*, STA REC = *Stachys recta*, TEU CHA = *Teucrium chamaedrys*



Carte 2 - Localisation des espèces patrimoniales de flore vasculaire observées en 2023 et 2024 par le CBN de Bailleul lors de ses prospections au sein de l'entité sud du Mont Calipet

ARA HIR = *Arabis hirsuta*, CEP DAM = *Cephalanthera damasonium*, DAPH LAU = *Daphne laureola*, HEL PRA = *Helictochloa pratensis*, LIM ABO = *Limodorum abortivum*, LIT OFF = *Lithospermum officinale*, NEO NID = *Neottia nidus-avis*, POL CAL = *Polygala calcarea*, RUS ACU = *Ruscus aculeatus*, SES MON = *Seseli montanum*, SIL NUT = *Silene nutans*, STA REC = *Stachys recta*, TEU CHA = *Teucrium chamaedrys*



Carte 3 - Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes au sein du Mont Calipet



Carte 4 - Localisation des espèces de bryophytes d'intérêt patrimonial observées en 2023 par le CBN de Bailleul au sein du Mont Calipet

1.4. PRINCIPAUX ENJEUX RELATIFS AUX HABITATS NATURELS

L'analyse précise des végétations du site n'a pu être réalisée faute de temps disponible. Ainsi, il n'existe pas pour le site de carte des habitats et encore moins des végétations. Néanmoins, il convient de mettre en évidence les principaux biotopes porteurs d'enjeux en matière de patrimoine naturel. Ce sont les biotopes suivants :

Forêt à Hêtre commun et Daphné lauréole du *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967

Cette formation boisée correspond à une forêt mésoxérophile basiphile, caractéristique des milieux relativement secs, et se développant sur des substrats calcaires riches en bases. Ces conditions édaphiques influencent fortement la composition floristique de cette végétation, qui regroupe des espèces calcicoles adaptées aux sols drainants et peu profonds.

Elle s'implante principalement dans des forêts de pente, sur des versants inclinés entre 10 et 30°, ainsi qu'au niveau des hauts de versants crayeux ou calcaires érodés, où les sols sont souvent appauvris par le ruissellement et l'érosion. Ces milieux offrent une combinaison de « stress hydrique » modéré et de forte exposition.

En Hauts-de-France, cette végétation est rare et quasi-menacée, témoignant d'une régression progressive à l'échelle régionale.

Sa présence sur la liste des habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la directive "Habitats, Faune, Flore" souligne son importance écologique et patrimoniale, nécessitant des mesures de conservation adaptées pour limiter son déclin et préserver ses spécificités écologiques.

Forêt à Érable champêtre et Mercuriale vivace du *Mercuriali perennis - Aceretum campestris* Bardat 1993

Cette formation végétale correspond à une forêt mésohydrique basiphile et mésotrophile, c'est-à-dire se développant sur des sols ni trop secs ni trop humides, riches en bases et présentant une fertilité modérée. Elle s'établit préférentiellement sur des assises calcaires, qui lui confèrent un pH alcalin et une relative capacité de rétention d'eau.

La forêt à Érable champêtre et Mercuriale vivace se retrouve principalement dans des forêts de pente ainsi qu'au niveau des hauts de versant érodés, où les sols sont souvent superficiels en raison du ruissellement et de l'érosion naturelle.

Bien que cette végétation soit peu commune en Hauts-de-France, elle ne présente pas de menace particulière à l'échelle régionale. Elle est cependant inscrite à l'annexe I de la directive européenne "Habitats, Faune, Flore", ce qui témoigne de son importance patrimoniale et de la nécessité de préserver ces forêts dans une logique de conservation des habitats naturels à l'échelle européenne.

Forêt à Hêtre commun et Jacinthe des bois de l'*Endymio non-scriptae* - *Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967

L'*Endymio - Fagetum* est une hêtraie typique des sols limoneux à limono-argileux assez épais, se développant principalement sur les plateaux. Il s'agit d'une végétation forestière mésohydrique neutrocline et mésotrophile, c'est-à-dire adaptée aux sols ni trop secs ni trop humides, de pH neutre à légèrement basique, et à fertilité modérée.

Caractérisée par un riche tapis printanier dominé par la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*), cette formation est peu commune mais non menacée en Hauts-de-France, où elle semble stable. Elle constitue un habitat forestier d'intérêt communautaire et est inscrite à l'annexe I de la directive européenne Habitats, Faune, Flore, témoignant de son importance écologique et patrimoniale.

Pelouses basophiles mésophiles médio-européennes mésothermophiles du *Mesobromion erecti* (Braun-Blanq. & Moor 1938) Oberd. 1957

Le *Mesobromion erecti* correspond à un groupement de pelouses basophiles mésophiles médio-européennes mésothermophiles, se développant sur des sols calcaires ou basiques bien drainés, à fertilité modérée.

Ces pelouses accueillent une biodiversité floristique remarquable, caractérisée par une végétation herbacée rase et une forte diversité d'espèces adaptées aux conditions sèches à modérément humides. Elles jouent un rôle écologique essentiel en abritant de nombreuses plantes patrimoniales (exemple : *Teucrium montanum*, *Teucrium chamaedrys*, *Campanula glomerata*, etc.), ainsi qu'une faune spécialisée, notamment des lépidoptères, orthoptères et autres insectes inféodés aux milieux ouverts.

En Hauts-de-France, ces pelouses sont peu communes et menacées, leur surface ayant fortement régressé en raison de l'intensification agricole, du reboisement spontané et de l'abandon du pâturage extensif. Cette dynamique de fermeture du milieu entraîne une banalisation de la flore et une perte de biodiversité.

Reconnu comme un habitat d'intérêt communautaire, le *Mesobromion erecti* est inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, Faune, Flore.

Au sein du Mont Calipet, cette végétation est cantonnée à quelques zones ouvertes, notamment dans la partie nord du site (zone gérée par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France) et aux abords de la cavité à chauve-souris.

1.5. RECOMMANDATIONS DE GESTION

Gestion des boisements

La gestion des boisements doit viser à préserver l'équilibre écologique et la biodiversité de ces écosystèmes. Ainsi, il est essentiel de favoriser la régénération naturelle en privilégiant des pratiques sylvicoles douces, comme les coupes d'éclaircie ou les sélections progressives, pour

maintenir une population hétérogène (en âges) d'arbres et garantir un renouvellement constant du peuplement et un couvert continu. La création de trouées, par l'intermédiaire de coupes intenses, favorise, à terme, des espèces héliophiles et opportunistes comme la ronce au détriment des végétations herbacées plutôt sciaphiles des sous-bois.

Laisser la régénération naturelle se produire là où elle est possible. Il est souvent plus efficace de laisser les espèces autochtones coloniser de manière naturelle les espaces dégagés ou les zones perturbées, plutôt que de planter de nouvelles essences.

Il est important de ne pas planter des essences en dehors de leurs zones de répartition naturelle. De même, il convient d'éviter l'introduction d'espèces dans des environnements qui ne leur sont pas adaptés, telles que la plantation en grande quantité de conifères dans des forêts où ces essences ne sont pas naturellement dominantes.

Intervenir uniquement en cas de besoin, par exemple lors de la suppression des végétaux exotiques envahissants ou pour restaurer un équilibre si la régénération naturelle ne se fait pas, mais en conservant toujours une approche minimale d'interventions. Dans ce cas, l'exploitation forestière doit être menée avec précaution pour ne pas perturber les sols (tassement, création d'ornières, destructions de la strate herbacée, etc.).

Il est également préconisé de conserver des arbres morts et des arbres âgés pour fournir des habitats pour les oiseaux, les chauves-souris et les insectes forestiers.

Encourager la présence de haies et de bocages périphériques qui relie le site à d'autres habitats permettrait de maintenir les corridors écologiques et la diversité faunistique.

Gestion des zones de pelouses calcicoles

La principale menace qui pèse sur les végétations pelousaires est l'embroussaillage. Pour éviter ceci, il est préconisé de faucher les pelouses de manière régulière, idéalement au moins une fois par an (à la fin de l'été ou début d'automne). Cela permet de limiter la compétition entre les espèces herbacées et les espèces ligneuses (buissons, arbustes).

Si des ligneux ponctuels ou des fourrés sont déjà installés au sein des pelouses, effectuer des coupes régulières de jeunes arbres et d'arbustes (cornouillers, aubépines, prunelliers). Cela permet de maintenir une zone ouverte et de favoriser la présence des espèces caractéristiques des pelouses calcicoles. Au sein du Mont Calipet, les espèces inféodées à ces milieux représentent de forts enjeux. Certaines sont rares et menacées en région.

Gestion des ourlets calcaires intraforestiers

Des végétations d'ourlets calcaires intraforestiers ont été observées lors des passages en 2023 et 2024. C'est notamment le cas des stations de *Silene nutans*, *Stachys recta*, *Teucrium chamaedrus* et *Arabis hirsuta* (voir carte 1) isolées en plein boisement (partie nord du site). Ces végétations sont probablement des reliques de la période où le Mont Calipet était encore en grande partie occupé par des végétations pelousaires (voir figures 1 et 2). Afin de maintenir ces espèces au sein du site, il est recommandé d'effectuer des éclaircies douces autour de ces reliques d'ourlets calcicoles pour éviter que les espèces ligneuses ne dominent l'espace et étouffent les plantes herbacées. Il s'agira de favoriser la régénération de la canopée tout en maintenant un couvert partiel permettant à la lumière de pénétrer suffisamment au sol.

Limiter la perturbation des sols calcaires en évitant le passage d'engins lourds ou toute intervention qui pourrait perturber la structure du sol.

Éviter les coupes à blancs lors des chantiers de réouverture des milieux. Elles perturbent profondément l'équilibre écologique des sous-bois. En exposant brutalement le sol à la lumière, ces pratiques créent un environnement favorable aux espèces héliophiles et aux espèces opportunistes telles que les ronces, qui peuvent rapidement coloniser les zones dénudées. Ces plantes tendent à dominer le milieu et empêchent la reconquête des végétations de sous-bois (telles que les végétations d'ourlets calcicoles ici). Cette méthode de gestion peut engendrer la disparition progressive des communautés végétales anciennes et riches en biodiversité et les remplacer par une végétation rudérale et simplifiée.

Gestion des espèces exotiques envahissantes

La gestion d'une espèce exotique envahissante nécessite des actions ciblées pour limiter son expansion et préserver les écosystèmes locaux. Ce sont des espèces problématiques car elles sont souvent très résistantes et prolifères et produisent la plupart du temps une grande quantité de graines qui peuvent facilement se disperser.

Afin de limiter leur expansion au sein du Mont Calipet, il est recommandé de couper les individus adultes au niveau du sol (et éventuellement procéder à un essouchage dans les zones les plus accessibles). Cela doit être effectué lors des périodes de dormance (hiver ou début du printemps), lorsque les espèces sont moins susceptibles de produire de nouvelles racines.

Après coupe, il est conseillé d'éliminer les rémanents (branches, troncs) pour éviter toute nouvelle régénération à partir des souches.

Pour les jeunes plants, réaliser un déracinement manuel en utilisant des outils adaptés (pelles, houes).

Après chantier, suivre régulièrement l'évolution des zones traitées et effectuer des contrôles périodiques pour détecter la présence de nouvelles repousses ou de jeunes plants.

Les interventions doivent rester compatibles avec la gestion des milieux d'intérêt comme les boisements et les pelouses. Éviter au maximum les chantiers traumatiques pour les sols et les végétations locales (passage d'engins lourds, coupes, piétinement, etc.).

Un soin particulier devra être apporté à l'élimination des déchets issus des chantiers. Pour chaque espèce, se référer au guide sur les plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France (CBN de Bailleul, 2020 - https://www.cbnbl.org/system/files/2022-09/CBNBL_GuidePEE_v2020%2007.01-web.pdf).

BIBLIOGRAPHIE

DAUMAL, T., GALET, C., SPINELLI-DHUICQ, F., GARNERONE, B. & CASAGRANDE, C., 2011. - Élaboration du plan de gestion et de mise en valeur du Mont Calipet. 1 - Diagnostic et enjeux. Communes de Pont-Sainte-Maxence et de Pontpoint (60). Pour la Mairie de Pont-Sainte-Maxence, la Mairie de Pontpoint et le Parc naturel régional Oise - Pays de France, 1 vol., pp 1-103 + annexes + 1 cd-rom, Cuvilly ; Paris (monographie).

DUMONT, Q. (coord.), WATTERLOT, A., BUCHET, J., TOUSSAINT, B. & HAUGUEL, J.-C., 2020. - Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France : 34 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 156 p.

GALET, C., 2020. - Les orchidées du Mont Calipet. Sortie du 19 mai 2019 organisée par Christophe Galet et Guy Hennequin (ADREPPE). *Floralire, Bulletin de l'Association des Botanistes et Mycologues Amateurs de la Région de Senlis*, 69 : 7-9 (périodique).

POITOU, H., 2007. - La Montagne de Calipet et ses environs. Sortie du 13 mai 2007 organisée avec l'ADREPPE. *Floralire*, 44 : 6-7 (périodique).

Mots-clés

ENS, flore, enjeux de conservation, gestion

Responsable de projet

Jean-Christophe Hauguel - Directeur adjoint

Rédaction

Marine Cocquempot, chargée de mission référente

Secrétariat

Marjorie Verhille, assistante scientifique

Direction et coordination scientifiques

Jean-Christophe Hauguel - Directeur adjoint

Référence bibliographique

COCQUEMPOT, M., 2024. - Principaux enjeux de conservation pour la flore vasculaire de l'ENS du Mont Calipet (Oise) à destination du département de l'Oise. Conservatoire botanique national de Bailleul pour le Département de l'Oise, 20 p. Bailleul.

Date de réalisation : janvier 2025

© photographie de couverture : Quentin Dumont (CBN de Bailleul) - Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*)

Janvier 2025



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
BAILLEUL**

Contact

Siège
Hameau de Haendries
59270 BAILLEUL
03 28 49 00 83
infos@cbnbl.org

Antenne Picardie
1 place Ginkgo
Village Oasis
80480 DURY
07 85 85 15 96

SUIVEZ-NOUS :



POUR EN SAVOIR PLUS
www.cbnbl.org

